

Ceffonds, le 20 décembre 1908.

4703



Madame,

Je vous remercie pour  
l'article des Liberts. Il m'a beaucoup amusé.  
L'auteur a dû manier l'encensoir dans sa jeunesse,  
comme enfant de chœur ou comme réminariste,  
Il en joue merveilleusement, et je suis sûr que  
D. aura été content. Il a dû rire aussi, par  
exemple, en certains endroits, là où l'on célèbre son  
orthodoxie, où on le compare à saint Athanase, etc.  
Il mérite beaucoup d'éloges, mais Gas c'est là,  
Et il a été grandement servi par les circonstances, par  
de bons amis laïques, aussi par la... souplesse de  
son caractère en certaines occasions. Mais si l'article  
a été écrit pour poser sa candidature à l'Académie  
française, il n'est plus temps. Ce n'est pas lui que  
"le pape veut". Je le regrette pour l'Académie, D.  
est un excellent écrivain d'histoire, et l'écrivain  
de M. n'est rien du tout, bien moins que les  
deux éminences auxquelles il va succéder, et qui, —  
académiquement parlant, — ne valaient pas D.

Votre proposition est trop aimable. Il  
est bien vrai que, depuis plusieurs années, je  
n'achète pas de livres. Je me procure ceux qui

Tous nécessaires à mes études, par  
l'intermédiaire des revues où j'écris des  
comptes rendus. Cela me fait une bibliothèque  
sérieuse, remplie surtout de livres allemands et  
anglais. Mais j'ignore beaucoup des chefs d'œuvre  
de la prose française et tous ceux de la prose  
contemporaines. Le donnage n'est pas toujours  
considérable. Puisque vous voulez bien m'offrir  
l'ouvrage de D. je serai très heureux de l'avoir.  
Il suffira de me faire envoyer le second volume  
de S. Histoire ancienne de l'Eglise. J'ai déjà  
le premier, qui m'est venu par ordre de l'auteur.  
Il ne m'a pas fait cadeau du second. Je  
présume que j'aurai sévérité, en écrivant  
ce que je pensais du premier, et il est possible  
aussi que D. m'évite, selon qu'il est prescrit  
par le décret du Saint-Office. Les deux volumes  
se vendant séparément, j'irai donc vous  
demander le second, et je serai très heureux  
de l'avoir par vous.

Le décret de vacances n'a pas  
encore paru, que je sache. P. election ne pourra  
pas avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier. Il me semble que  
ce retard est tout à fait anormal. J'ai écrit  
à M. Haret, très ancien dans la maison,  
pour lui demander ce qu'il en pensait. Pour  
les dernières vacances, le décret a toujours été  
rendu ~~au moins~~ d'une semaine ou deux après le  
vote sur le maintien de la chaire. Or, cette fois,

Le vote date déjà de six semaines, le retard doit avoir une raison. Preterais à savoir ce qu'elle est. Beaucoup d'hypothèses sont possibles. Mais une négligence involontaire des bureaux de l'Instruction publique n'est pas du tout vraisemblable.

J'en ai vu dans le Pièce les trois miracles de Jeanne d'Arc. Vous savez que son père était de Beffords. On dit qu'il est né dans une maison voisine de la mienne. Ce n'est pas sûr du tout; mais il était de Gargt. Nous devons être un peu parents. Sa jeune fille ayant subi un procès d'inquisition, il n'aurait été que juste de lui épargner les formalités du procès de canonisation. Ces petits miracles sont tout à fait ridicules. On n'a pas voulu comprendre que cette sainte l'ait mérité pas selon le type ordinaire. Ou bien il ne fallait pas la mettre au calendrier ecclésiastique, — ou elle n'aurait aisément de figurer, — ou il ne fallait pas la soumettre aux procédés vulgaires. Je suis tout à fait de votre avis, le procès de canonisation, après l'acte, est grotesque.

Permettez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants,

A. Loisy

